COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-2-69

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI LF82 / SAS OPTIQUE DES 2 RIVES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC7-5-2-69

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI LF82 / SAS OPTIQUE DES 2 RIVES

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 24 Juin 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1ère commission économie du 16 Juillet 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SAS Optique Des 2 Rives à Valence d'Agen a repris le fonds de commerce de la SARL Optique Carrière en centre-ville, en Décembre 2023 par l'intermédiaire de sa nouvelle gérante, Mme Soizig LE FESSANT.

La constitution d'une SCI LF82 par l'intermédiaire de cette dernière, permet la mise en œuvre d'un projet d'investissement immobilier avec le rachat des locaux professionnels exploités par la SAS Optique Des 2 Rives, et des travaux de réhabilitation et de rénovation intérieure.

Coût prévisionnel du projet immobilier:

Total de **dépenses prévisionnelles éligibles : 147 860,73 € HT**

Achat bâtiments	130 000,00 € HT
Honoraires	13 970,48 € HT
Travaux rénovation intérieure	3 890,25 € HT
Soit un total de	**147 860,73 € HT**

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et apport personnel de la gérante.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives **et recevable** à hauteur du **taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant prévisionnel de 29 572,15 €.**

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 29 572,15 € .

La commission économie - artisanat – commerce – emploi – formation en date du 16 Juillet 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **29 572,15 € POUR LA SCI LF82/ SAS OPTIQUE DES DEUX RIVES.**

- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **29 572,15 € POUR LA SCI LF82/ SAS OPTIQUE DES DEUX RIVES.**

- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

Pascal BENOIT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 29 JUIL. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 JUIL. 2024

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L’ IMMOBILIER D’ENTREPRISESCI LF82 / SAS Optique Des 2 Rives

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240722-2024BC7_5_2_69-DE
Numéro d'acte :	2024BC7_5_2_69
Date de décision :	22/07/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2024BC7-52-69 -POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONIMIQUE - AIDE A LIMMOBILIER DENTREPRISE - SCI LF82-SAS OPTIQUE DES 2 RIVES.pdf
Fichier(s) annexes(s) :	5-convention aide immo CC2R - SCI LF82 SAS Optique des 2 Rives.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	29/07/2024 14:51:21
Date de réception de l'AR :	**29/07/2024 14:51:32**